

## **E** **EN FINIR AVEC LE BOUCLIER FISCAL**

**D** **Lors des dernières élections régionales la liste conduite par Jacques AUXIETTE a recueilli 65,49 % des voix à Bouaye.**

**I** **Le score sans appel, en faveur des listes de gauche et des écologistes, dans la quasi-totalité des régions de France, est un message très clair adressé à ce gouvernement : la nécessité d'un changement radical vers une politique juste et efficace afin de réduire le chômage, notamment celui des jeunes et des seniors.**

**O** **Sortir de la crise exige une autre répartition des richesses par une politique fiscale plus redistributive. Comment continuer à justifier le "bouclier" et les mesures en faveurs des familles les plus riches, privant l'état de recettes nécessaires (plus de 150 milliards d'€) à la relance économique ?**

Après avoir creusé les déficits publics par sa politique favorisant les plus fortunés, le gouvernement "Sarkozy" ne semble pas disposé à tirer les leçons de ces dernières élections régionales.

**Ce n'est pas d'un bouclier fiscal dont nous avons besoin, mais d'un bouclier social !**

Les communes, dont l'État vient d'annoncer le gel des dotations, sont en première ligne pour faire face au financement des services indispensables à la cohésion sociale.

*Bouaye Avance* soutient les initiatives de la majorité municipale de gauche :

- l'institution d'une tarification plus juste de la restauration scolaire tout en introduisant des aliments issus de l'agriculture biologique (*sans pesticides ni engrais chimiques*).
- la mise en place d'un contrat d'accompagnement pour l'emploi d'une jeune salariée pour la préparation du 2<sup>ème</sup> agenda 21, véritable plan d'actions en faveur du développement durable de Bouaye.



L'équipe de Jacques GARREAU démontre qu'il est possible, au niveau local, de concilier justice sociale et environnement, tout en assurant le redressement durable des finances communales.

Bernadette BERTET  
Présidente de *Bouaye Avance*

L'assemblée générale annuelle de *Bouaye Avance* s'est déroulée dans une atmosphère conviviale, le vendredi 26 mars 2010.

La présidente a fait une analyse des actions entreprises par nos élus au cours de ces deux premières années de mandat. Le bilan de l'association a été approuvé par l'ensemble des adhérents.

## **1<sup>ère</sup> semaine du développement durable**

Une première à BOUAYE : toute une semaine sous le thème du développement durable. La municipalité a su offrir une diversité de visites, conférences, ateliers, randonnée...



*Bouaye Avance* a soutenu cette démarche en participant à l'ensemble des activités proposées. Nous approuvons ce type d'initiative locale. Agir pour la biodiversité est essentiel pour un développement durable.

## **Ensemble sportif de Bellestre**

*Bouaye Avance* était présente, le 28 avril dernier, à la pose de la première pierre de l'ensemble sportif de Bellestre.

Le chantier a débuté le 18 janvier 2010 et la réception est prévue pour la rentrée scolaire 2011.



Pendant toute la durée des travaux, nous vous proposons d'en suivre la progression en images sur notre site internet :

<http://bouaye.avance.free.fr/>

Vous pouvez nous rejoindre et adhérer à *Bouaye Avance* en nous contactant par courriel à : [bouaye.avance@free.fr](mailto:bouaye.avance@free.fr)

# Le label de la mauvaise foi

A l'occasion de la semaine du développement durable, les Boscéens ont pu lire, dans la presse locale, que le Château de la Sénaigerie venait d'obtenir un label décerné par le Ministère de l'Écologie. En 2007, *Bouaye Avance* s'est déjà longuement exprimée sur le projet des propriétaires (cf. dossier sur notre site internet) mais profite de l'occasion pour faire le point sur le sujet.

Nous avons vérifié, dans les publications du Ministère de l'Écologie, **seul un projet de boisement a été présenté** et a reçu le label biodiversité 2010. Le dossier de constructibilité en zone protégée n'a jamais été examiné. Faire croire qu'un prestigieux label lui a été décerné relève de la malhonnêteté intellectuelle.

Le but des châtelains est de rendre constructible une parcelle pour financer la restauration de la cour carrée qui se dégrade depuis plus de vingt ans. Si nous encourageons la sauvegarde de ce patrimoine (*bien que seuls le logis et le pigeonnier soient classés monuments historiques, la cour carrée ne l'est pas*) nous avons toujours contesté le moyen envisagé pour y parvenir. **La totalité du domaine est inscrite en zone naturelle sensible et ne peut, en aucun cas, devenir constructible.** Le PLU a réduit la constructibilité de toutes les parcelles proches du rivage du lac de Grand-Lieu, il est équitable que la Sénaigerie reste traitée de la même manière.

Le lac de Grand Lieu est un sanctuaire écologique internationalement reconnu et sa protection un enjeu majeur. A deux reprises, en 2007 et en 2008, le Préfet et les services de l'État ont écrit que revoir le zonage serait illégal (cf. documents en ligne sur le site de la mairie). Les membres de l'Association de Défense de la Sénaigerie, qui cautionnaient cette idée, étaient-ils en possession de toutes ces informations ?

Les châtelains accusent les maires successifs de Bouaye de ne pas soutenir leur projet, mais la restauration de ce patrimoine privé n'est pas d'utilité publique. Il n'est en fait question, pour les propriétaires, que de tenter d'obtenir un avantage foncier.

Lors de l'achat du domaine, il aurait été judicieux d'évaluer le montant exact des frais à engager ultérieurement pour son entretien, afin d'estimer si l'aventure était raisonnable.

Et, depuis toutes ces années, n'aurait-il pas été préférable de déployer cette belle énergie à trouver des solutions légales comme, par exemple, la mise en place d'une souscription nationale avec laquelle les travaux seraient peut-être déjà en grande partie financés ?



## Engagements tenus :

La liste des engagements tenus par l'équipe municipale progresse. Citons entre autres :

### La mise en place du quotient familial :

Afin de favoriser l'accès au service jeunesse pour l'ensemble des familles, notamment celles en difficulté sociale, il a été mis en place une tarification au quotient familial à 12 tranches entraînant une baisse notable des tarifs pour les bas revenus. (engagement n° 36)

### Le plan de désherbage :

Le premier plan communal, définissant les objectifs et le contrôle des pratiques de désherbage des espaces verts municipaux, a été adopté au mois de février dernier, afin de réduire l'usage des pesticides. (engagement n° 106)

### La création du CLÉ :

Un Conseil Local Économique a été créé pour développer la concertation entre les acteurs économiques de la vie boscéenne et la municipalité. (engagement n° 21)

### Les aides à l'insertion et à l'emploi :

Les mini-CV des demandeurs d'emplois de la commune sont diffusés régulièrement auprès des entreprises boscéennes et sur le site internet de la ville. (engagement n° 56)

Une clause d'insertion sociale, pour les personnes en difficulté d'accès à l'emploi, est stipulée dans les marchés publics. Plus de 5000 heures seront ainsi générées sur le chantier de l'ensemble sportif de Bellestre. (engagement n° 57)

Consultez le tableau de bord complet sur : <http://bouaye.avance.free.fr>

## Bouaye Avance

15 rue de la jouetterie - 44830 BOUAYE  
Directrice de publication : Bernadette Bertet  
Comité de rédaction : Laurent Louvet, Alain Rouault, Catherine Rivaud

Internet : <http://bouaye.avance.free.fr>  
Courriel : [bouaye.avance@free.fr](mailto:bouaye.avance@free.fr)

## Pourquoi construire des logements sociaux ?

Il faut tordre le cou à une idée répandue : **les logements sociaux ne vont pas de pair avec des habitants à problème.** Ce sont des habitations à loyer accessible.

Aujourd'hui, près de 2/3 de la population de l'agglomération nantaise répond aux critères d'obtention d'un logement social mais a des difficultés pour en trouver un correspondant à son budget. Un jeune ménage, une personne seule, un couple de retraités... autant de candidats, souvent parmi nos proches, à la recherche d'un légitime domicile.

Notre pays, avec une moyenne de 67 logements sociaux pour 1000 habitants, est confronté à une importante pénurie face à une demande croissante. Il est nécessaire que l'offre, aujourd'hui concentrée dans les grandes villes, se répartisse plus équitablement sur le territoire. **La mixité sociale permet d'éviter le phénomène de ghetto.**

À Bouaye, avec actuellement 28 logements sociaux pour 1000 habitants, l'effort devra être conséquent. La loi a fixé l'objectif : atteindre 20% en 2014. Partant de 7,1% en 2009, autant dire que la mission est difficile, mais il faudra tout faire pour s'en rapprocher.

Pour maintenir des loyers bas, les bailleurs sociaux qui construisent et gèrent ces logements doivent maîtriser les coûts des travaux et les charges. Les immeubles collectifs doivent être aussi compacts que possible pour réduire les prix du foncier et du chauffage.

Cette densification, qui permet d'économiser énergie et territoire, va dans le sens de l'intérêt général. La réponse est évidemment politique : **l'engagement de produire des logements sociaux est bien un acte de solidarité car il est de notre responsabilité de partager l'espace.**